GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire: pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement: droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, tourbière
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, dépôt
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de paroisse
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec préservation de la régénération
Coupe avec réservoir de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Dégagé artificiel (sur la grille)
Plantation à racines nues
Plantation en godets
Plantation de boutures
Fertilisation
Eclaircie commerciale
Récolte dans les friches boisées (sécheresse libres)

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — (toutes essences commerciales prédominent)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
Pessière (épinettes)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
Pinède à pin blanc
— — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagne prédomine)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze kurile)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)
Résineux-feuillus
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin gris
Bouleaux à bouleau jaune avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peupleraie avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec résineux
Érablière avec sapin
Chênaie avec résineux
Frênaie avec résineux
— à pin blanc
— à pin rouge
— à sapin
Mélangés à feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Peuplier
Bouleau à bouleau blanc
— à bouleau jaune
Peupleraie
Érablière rouge
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'feuillus à sucre
— — de bouleau jaune
— — de chêne
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Autre utilisation
Emplacement urbain, camping, pépinière, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par dépérissement
Coupe partielle par tornade
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

0-50% — 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TISSU DE	
10 (ans)	0-30 ans	
30	31-40	
50	41-60	
70	61-80	
90	81-100	
120	101 et plus	

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
	70-30 (ans)	30-70 (ans)
	90-30	30-90
	120-30	30-120
	70-60	60-70
	120-60	60-120
	120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune (jeune indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 60 ans; autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux (vieux indéterminé): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges centrale de 60 ans; autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60%	m
Forte	61 à 80%	f
Abrupte	81 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 30% ..... p
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÉRES

9 (C) C3 cp 50 m 01
— 9 : régénération
— (C) : classe de pente
— C3 : classe d'âge
— cp : perturbation
— 50 m : hauteur moyenne
— 01 : classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C5 d16 D1
— R : classe de pente
— C5 : classe d'âge
— d16 : code de l'origine
— origine
— D1 : classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière : Année de publication : 1982
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/4/82
Déclinaison magnétique : 20° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m-7m)	2 (7m-12m)	3 (12m-17m)	4 (17m-22m)	5 (22m-27m)	6 (27m-32m)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6
E						
80%						
60%						
40%						
25%						

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : COUILLARD, SANSON ET ASS. (FOR. PUBL.) — SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : BLAIS, MONIER, LUSSIER ET ASS. (FOR. PRIV.) — SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GROUPE POURIN, THÉRIAULT LTÉE (UQ. PRIV. 233) — SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 3* 33-1
Unité de gestion
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 2*
Mode de tenure ou de gestion — 000* 09 04*
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 32600*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 213
Municipalité — 97530*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 6139*
Région écologique — 6c*
H.R.U. — 210*

* : Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for.: 8305-6505
Révision : avril 1984

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-D-8 S.E.	22-D-5 S.O.	22-C-6 S.E.	22-C-6 S.O.
22-D-1 N.E.	22-D-4 N.O.	22-C-3 N.E.	22-C-3 N.O.
22-D-1 S.E.	22-D-4 S.O.	22-C-3 S.E.	22-C-3 S.O.
21-M-16 N.E.	21-N-13 N.O.	21-N-14 N.E.	21-N-14 N.O.

22 C/4 S.O.

2